



ÉTUDES | CONSEIL | FORMATION | INGÉNIERIE

HANDILABEL CONSEIL

Une approche globale du handicap, au service de l'entreprise

Un seul interlocuteur, une efficacité et un coût optimisés

L'ENTREPRISE ET LE HANDICAP

Chaque jour, souvent sans que l'on y prête attention, des millions de personnes vivent, travaillent et consomment malgré une « *altération de leurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques* » : un handicap. Lorsque leur spécificité est correctement prise en compte, ces travailleurs, collaborateurs ou consommateurs peuvent pourtant exercer leur métier, contribuer au succès de leur employeur et des entreprises dont ils sont clients, et évoluer dans la vie quotidienne comme tout un chacun.

Depuis 2005, le cadre réglementaire vise à favoriser l'accessibilité et le travail des personnes en situation de handicap. La loi du 11 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » soumet ainsi les entreprises de plus de vingt salariés à certaines normes, ainsi qu'au respect d'une obligation d'emploi d'au minimum 6 % de travailleurs reconnus handicapés - faute de quoi, elles doivent s'acquitter d'une contribution financière proportionnelle à leur effectif.

Pour répondre à cette obligation légale, mais aussi, au-delà, pour engager une démarche citoyenne de prise en compte globale du handicap au service de la performance de l'entreprise, Handilabel Conseil conjugue des savoir-faire en études stratégiques, conseil, formation et ingénierie.

En abordant la prise en compte du handicap de manière globale, Handilabel Conseil répond de manière transversale à tous les besoins de l'entreprise.

L'ENGAGEMENT D'HANDILABEL CONSEIL

Handilabel Conseil aide l'entreprise à mettre en place une politique globale et volontariste, au-delà du simple respect des obligations légales, pour l'accompagner sur le chemin de la réussite.

LES ATOUTS D'UNE DÉMARCHE GLOBALE

Afin de les aider à aborder la question du handicap de façon complète et synthétique, Handilabel Conseil assiste ses clients dans :

- ✓ L'élaboration et la mise en place d'une stratégie de prise en compte du handicap adaptée à leur activité, leurs problématiques métier et à leur contexte, sur la base d'études et de conseils personnalisés ;
- ✓ La prise en compte de toutes les facettes du handicap (employabilité, accessibilité, accueil, législation, formations...) au sein de l'entreprise ;
- ✓ La compréhension et la mise en conformité avec les dispositifs légaux ;
- ✓ La sensibilisation et la formation des collaborateurs ;
- ✓ La valorisation des efforts consentis par la communication, interne et externe.

POURQUOI CHOISIR HANDILABEL CONSEIL ?

- Handilabel Conseil **maîtrise les problématiques** du travail en situation du handicap : élaboration de fiches de poste, aide au recrutement, maintien au poste de travail, accompagnement au placement, sensibilisation et formation des collaborateurs.
- Handilabel Conseil **connaît les interactions** entre les différents intervenants dans le domaine du handicap, qu'ils soient publics, semi-publics ou privés, de portée locale ou nationale. Cette cartographie précise fait gagner en temps et en efficacité, et permet d'établir des passerelles entre toutes ces structures.
- Handilabel Conseil, grâce à la **connaissance pratique** accumulée lors de ses missions sur le terrain, a élaboré une quinzaine de modèles de formations et de solutions opérationnelles, rapidement adaptables et livrables. Cette base méthodologique facilite et accélère la mise en œuvre des projets au sein des entreprises, ainsi que la création de solutions sur mesure adaptées à chaque activité.
- Handilabel Conseil collabore avec un **réseau national de consultants**, connaissant parfaitement l'univers du handicap, à même d'intervenir localement selon les besoins.
- Handilabel Conseil **valorise les actions** menées par l'entreprise dans la prise en compte du handicap (communication, relations publiques et presse, événementiel, labellisation...).

QUELS BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE ?

Handilabel Conseil transforme une contrainte en un élan vertueux. L'entreprise y gagne sur tous les plans :

- **Qualitatif** : en améliorant le service (et donc la satisfaction des clients), la motivation des collaborateurs, l'image de marque et la notoriété ;
- **Quantitatif** : en évitant de payer les pénalités prévues par la loi, et en mettant en place un management dans lequel l'être humain se trouve au centre des préoccupations, gage de retours positifs en termes de productivité et d'efficacité.

LES QUESTIONS AUXQUELLES RÉPOND HANDILABEL CONSEIL

Direction générale et financière : « Comment se mettre en conformité avec la loi et éviter les sanctions financières ? Comment inscrire mon entreprise dans une démarche éthique ? »

Direction des ressources humaines : « Comment réussir le recrutement d'un travailleur en situation de handicap ? Comment mettre en place une politique de déclaration interne et d'accompagnement personnalisé pour les salariés handicapés ? Comment intégrer une personne en situation de handicap ? ».

Direction marketing et qualité : « Comment faciliter et améliorer l'accueil de nos clients handicapés ou à mobilité réduite ? »

Managers et encadrement : « Qui va m'informer sur la bonne façon d'accueillir et de manager un travailleur en situation de handicap ? Comment sensibiliser mes collègues ? ».

Direction de la communication : « Comment valoriser les actions menées par l'entreprise en faveur de l'emploi et de l'accueil des personnes en situation de handicap ? ».

UNE « MISSION HANDICAP » EXTERNALISÉE

Partenaire expert, Handilabel Conseil propose les prestations suivantes :

- ✓ Audit et étude contextuelle ;
- ✓ Conseil opérationnel et stratégique ;
- ✓ Aide au recrutement ou au maintien de travailleurs en situation de handicap ;
- ✓ Aménagement des locaux et postes de travail ;
 - ✓ Sensibilisation et formation des salariés et des managers ;
- ✓ Valorisation des actions par la communication.

EXEMPLES D' ACTIONS SUR MESURE

▪ **Audit, accueil du public et recrutement**

Suite à une étude du marché local, Handilabel Conseil a notamment recommandé à ce restaurant situé dans un quartier historique la création de menus en braille afin d'attirer la clientèle d'un centre de non-voyants installé à proximité. Une rampe pour fauteuils roulants a également été aménagée, tandis que le personnel était formé à l'accueil des personnes handicapées. L'agence a aussi aidé au recrutement d'un salarié en situation de handicap, et conseillé sur la politique de communication externe. Après quelques mois, en

valorisant ces différentes démarches d'accueil, le restaurant a vu son chiffre d'affaires progresser de 20 %, sa notoriété augmenter et une image plus « éthique » émerger.

▪ **Stratégies de substitution et de maintien dans l'emploi**

Afin qu'elle remplisse son obligation légale, Handilabel Conseil a recommandé à cette entreprise de grutage de confier la gestion de son courrier à un atelier protégé et de mettre en place d'autres stratégies de substitution. L'agence a en outre proposé une nouvelle ergonomie pour qu'un assistant logistique en situation de handicap puisse conserver son poste et former ses collaborateurs. Cette société a pu réinvestir dans son développement les fonds précédemment « perdus » au titre du non-respect de l'obligation d'emploi.

▪ **Accompagnement au recrutement et à l'intégration**

Handilabel Conseil est intervenu, en accompagnement, dans le service administratif d'une PME afin de faciliter l'arrivée d'un travailleur autiste, sensibilisant et formant l'équipe et l'encadrement tout en veillant à la bonne intégration de la recrue.

▪ **Résolution de problématiques spécifiques et labellisation**

Cette entreprise regroupant trois enseignes a fait appel à l'agence afin d'accueillir au mieux ses clients âgés et handicapés dans ses boutiques, tout en formant ses équipes et ses managers à intégrer des salariés handicapés. Suite à un diagnostic exhaustif, Handilabel Conseil a suggéré une mission de conseil sur la cohésion, avec l'appui de différentes structures publiques pour l'intégration de l'entreprise à un label et à une charte nationale.

UNE EXPÉRIENCE FORGÉE SUR LE TERRAIN

Fondatrice de Handilabel Conseil, Peggy MARTIN a travaillé pendant plusieurs années au service d'associations, œuvrant notamment dans la sphère du handicap.

Diplômée en communication et marketing puis en sciences humaines, elle compte également cinq années d'expérience comme consultante en agences de communication et de relations publiques.

QUELQUES IDÉES REÇUES

- ✓ Plus de 85 % des travailleurs en situation de handicap ne nécessitent aucun aménagement de leur poste de travail.
- ✓ Sur 1,4 million de travailleurs reconnus handicapés, seuls 13,9 % sont en fauteuil roulant. Maladie, diabète, surdité, malvoyance, affections génétiques handicapantes, problèmes de dos, troubles mentaux font partie des handicaps reconnus et pas toujours visibles.

Source : Études INSEE

ENTRONS EN RELATION

Peggy MARTIN - Fondatrice

Tél. : 06 61 51 38 60

E-mail : handilabel@orange.fr

Site Web : www.handilabel-conseil.fr

